



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2021-129

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2021

# Sommaire

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d Azur /**

R93-2021-07-30-00002 - Arrêté constatant la mise sous tutelle?? de la  
chambre de commerce et d industrie territoriale de Vaucluse?? (2 pages)

Page 3

## **Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /**

R93-2021-08-02-00001 - Arrêté du 02/08/2021 portant désignation de M.  
Evence RICHARD, Préfet du Var pour exercer la suppléance du préfet de la  
région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application de l'article 39 du décret  
n° 2004-374. (2 pages)

Page 6

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2021-07-30-00002

Arrêté constatant la mise sous tutelle  
de la chambre de commerce et d'industrie  
territoriale de Vaucluse



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté constatant la mise sous tutelle  
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

**VU** le code de commerce, et notamment son article L.711-14;

**VU** les démissions transmises le 27 juillet 2021 au président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse par :

- Madame Christèle COORNAERT, secrétaire du bureau
- Madame Anne-Laure LEBLANC, trésorière du bureau
- Monsieur Jean-Marc GRUSELLE, secrétaire adjoint du bureau
- Monsieur Laurent BACHAS, trésorier adjoint du bureau
- Monsieur Philippe CARLE, vice-président industrie du bureau ;

**CONSIDERANT** que suite à ces démissions, le bureau de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse a perdu 5 membres sur 7, soit plus de la moitié ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble du bureau de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse au plus tard dans les deux mois suivant la vacance des postes, soit avant le 27 septembre 2021 ;

**CONSIDERANT** que les postes de vice-président, de trésorier et de trésorier adjoint étant devenus vacants, il appartient à l'autorité de tutelle d'assurer l'expédition des affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau ;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) assure la tutelle de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

**Article 2** : La DREETS est chargée d'assurer l'expédition des affaires courantes.

**Article 3** : La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 30/07/2021

Le Préfet de région

SIGNE

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
PACA

R93-2021-08-02-00001

Arrêté du 02/08/2021 portant désignation de M.  
Evence RICHARD, Préfet du Var pour exercer la  
suppléance du préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application de  
l'article 39 du décret n° 2004-374.

---

**Arrêté du 02/08/2021  
portant désignation de M. Evence RICHARD, Préfet du Var  
pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.**

---

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD Préfet du Var.

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent au titre de ses congés du dimanche 1<sup>er</sup> août 2021 au dimanche 22 août 2021 inclus.

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Evence RICHARD, préfet du Var, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur **du lundi 2 août 2021 (17h50) au mardi 3 août 2021 (18h00)**.

### **ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 02/08/2021

P/Le Préfet,

**Signé**

Marie AUBERT  
Préfète déléguée à l'Egalité des chances